

VILLE DE BACCARAT
2 rue Adrien Michaut - 54120 BACCARAT

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Mise en place d'une complémentaire santé collective à adhésion facultative à destination des habitants de Baccarat

1. Identification de la collectivité

Ville de Baccarat

N° de SIRET 215 400 391 00011

2 rue Adrien Michaut

54120 BACCARAT

Service pilote : **Lien Social**

Courriel : ccas@ville-baccarat.fr

2. Contexte

Dans un contexte marqué par l'augmentation du coût des complémentaires santé et le renoncement aux soins d'une partie de la population, la Ville de Baccarat souhaite favoriser l'accès du plus grand nombre à une couverture santé complémentaire de qualité.

La commune entend ainsi proposer une complémentaire santé collective à adhésion facultative initiée par une commune, destinée à l'ensemble de ses habitants, dans une démarche de solidarité, de prévention et d'amélioration de l'accès aux droits.

Cette initiative s'inscrit dans les politiques publiques locales de soutien aux habitants et vise notamment :

- les retraités ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les travailleurs indépendants ;
- les étudiants ;
- les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture collective obligatoire ;
- les ménages souhaitant améliorer leur couverture santé.

3. Objet de l'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la sélection d'un organisme de complémentaire santé partenaire capable de proposer aux habitants de Baccarat une offre :

- accessible ;
- compétitive ;
- lisible ;
- solidaire ;
- adaptée aux différents profils de population.

L'adhésion au dispositif sera libre et facultative.

4. Nature juridique de la démarche

La Ville de Baccarat intervient exclusivement en qualité de facilitateur.

Elle n'est :

- ni assureur ;
- ni souscripteur ;
- ni intermédiaire d'assurance ;
- ni financeur de la couverture santé ;
- ni partie aux contrats conclus entre les habitants et l'organisme retenu.

La commune n'assume aucune responsabilité financière ou contractuelle dans les relations établies entre les adhérents et l'organisme partenaire.

5. Bénéficiaires concernés

L'offre devra être accessible à l'ensemble des habitants de Baccarat :

- sans limite d'âge ;
- sans condition de ressources ;
- sans questionnaire médical ;
- sans sélection liée à l'état de santé.

6. Engagements attendus

L'organisme retenu devra notamment proposer :

- **sur la tarification**
 - des tarifs négociés et compétitifs ;
 - un engagement de stabilité tarifaire minimum de deux années ;
 - une tarification transparente.
- **Au niveaux de garanties** : au minimum
 - Formule Essentielle ;
 - Formule Confort ;
 - Formule Renforcée.
- **Une proximité**
 - deux permanences mensuelles durant les six premiers mois ;
 - une permanence mensuelle minimum à compter du septième mois ;
 - un interlocuteur identifié pour le souscripteur du contrat
- **Action sociale**

L'offre devra intégrer ou proposer :

 - aide à domicile après hospitalisation ;
 - dispositifs de soutien aux aidants ;
 - aides exceptionnelles ;
 - fonds d'action sociale.
- **Prévention**

L'organisme devra organiser au minimum deux actions annuelles de prévention sur le territoire communal.

7. Durée du partenariat

La convention sera conclue pour une durée de **3 années**

Du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2029**.

8. Calendrier

Étape	Date
Publication de l'AMI	Octobre 2026
Date limite de candidature	15 novembre 2026
Analyse des offres	Novembre 2026
Auditions éventuelles	Fin novembre 2026
Choix du partenaire	Décembre 2026
Signature de la convention	Décembre 2026
Démarrage du dispositif	1er janvier 2027

9. Composition du dossier de candidature

Les candidats devront remettre :

- une présentation de leur organisme ;
- leurs agréments réglementaires ;
- leurs références ;
- le cadre de réponse complété ;
- le bordereau tarifaire ;
- une présentation détaillée des garanties ;
- les engagements de service et de prévention ;
- les dispositifs d'action sociale proposés.

10. Critères de sélection

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Tarification et gel tarifaire	30 points
Garanties santé	20 points
Proximité et accompagnement	20 points
Valeur sociale mutualiste	20 points
Prévention et promotion de la santé	10 points
TOTAL	100 points

11. Adresse de remise des candidatures

Les candidatures devront être transmises avant le :

15 novembre 2026 à 12h00

À l'adresse suivante :

ccas@ville-baccarat.fr

Objet du message :

"AMI – Candidature Mise en place d'une complémentaire santé collective à adhésion facultative"

12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès du service :

Lien Social

Ville de Baccarat

ccas@ville-baccarat.fr

Fait à Baccarat,
Le Maire,
Christian GEX